

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2021 : DELIBERATION N° 127

Affaires Juridiques & Gestion de l'Assemblée
Affaire suivie par Claudine LATOUCHE
☎:03.27.53.76.01
Réf. : C. LATOUCHE / G. GABERTHON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 7 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille VINGT ET UN, le QUATORZE SEPTEMBRE à 18h00

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRÉSENTS : Arnaud DECAGNY - Florence GALLAND - Nicolas LEBLANC - Jeannine PAQUE - Dominique DELCROIX - Annick LEBRUN - Patrick MOULART - Bernadette MORIAME - Naguib REFFAS - Brigitte RASSCHAERT - Nino CHIES - Samia SERHANI - Emmanuel LOCCIOLO - Michèle GRAS - Djilali HADDA - Patricia ROGER - Marc DANNEELS - ~~Myriam BERTAUX~~ - Boufeldja BOUNOUA - Marie-Charles LALY - ~~Robert PILATO~~ - Christelle DOS SANTOS - Jean-Pierre COULON - Malika TAJDIRT - ~~André PIEGAY~~ - Caroline LEROY - Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - ~~Michel WALLET~~ - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - ~~Inèle GARAH~~ - Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPER - Angelina MICHAUX

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNE POUVOIR :

Myriam BERTAUX pouvoir à Jean-Pierre COULON
Boufeldja BOUNOUA pouvoir à Dominique DELCROIX
Robert PILATO pouvoir à Marie-Charles LALY
Malika TAJDIRT pouvoir à Naguib REFFAS
André PIEGAY pouvoir à Christelle DOS SANTOS
Michel WALLET pouvoir à Rémi PAUVROS

EXCUSÉ(E)S:

ABSENT(E)S:

Inèle GARAH

SECRETAIRE DE SÉANCE : Nino CHIES

OBJET : Autorisation de solliciter les fonds de concours pour les communes membres de la CAMVS dans le but d'obtenir un cofinancement pour la réhabilitation du théâtre du manège

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles :

- L.2121-29 relatif à la clause de compétence générale du Conseil Municipal,
- L.5214-16, L.5215-26 et L.5216-5 relatifs aux compétences transférées par les communes aux communautés d'agglomération et à la possibilité pour la communauté d'agglomération de procéder au versement d'un fonds de concours à une commune membre,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mai 2013 portant création de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération-Val de Sambre, de la Communauté de Commune Nord-Maubeuge, de la Communauté de Communes Frontalière du Nord-Est Avesnois, de la Communauté de Communes Sambre-Avesnois et du SIVU pour la requalification de la friche industrielle de CLECIM,

Vu l'arrêté préfectoral du 21 mars 2019 portant modification des statuts de la CAMVS,

Vu l'avis favorable de la Commission « Culture, Patrimoine, Urbanisme, Logement et Rénovation Urbaine » en date du 07 septembre 2021,

Considérant que le fonds de concours est attribué notamment pour :

- Les investissements communaux concourant à la construction/rénovation des bâtiments communaux,
- La pérennité et la rénovation du patrimoine communal,
- Les études de faisabilité réalisées par un cabinet extérieur, préalables à la réalisation d'un projet d'aménagement ou de construction,
- Les frais de maîtrise d'œuvre,

Considérant que la Ville a décidé de procéder à des travaux de réhabilitation du théâtre du manège,

Considérant que le plan de financement prévisionnel se présente comme suit :

Poste de dépense	Coûts prévisionnels Dépenses HT	Recettes prévisionnelles	Montants
Travaux de rénovation	8 120 000,00 €	Département PTS 2022	3 000 000,00 €
Aménagement des abords	1 440 000,00 €	Région PACI2.0	1 500 000,00 €
		Etat	1 500 000,00 €
		CAMVS	1 750 000,00 €
		Ville de Maubeuge	1 810 000,00 €
TOTAL GENERAL	9 560 000,00 €	TOTAL GENERAL	9 560 000,00 €

Considérant que la Ville sollicite une subvention auprès de la CAMVS

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégataire à :
 - ✓ Engager les travaux réhabilitation du théâtre du manège,
 - ✓ Solliciter le fonds de Concours de la CAMVS,
 - ✓ Signer tout document relatif à ces demandes de subventions

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L.2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,



Arnaud DECAGNY

Transmis en Sous-Préfecture le : 27 SEP. 2021

Affiché le :

Notifié le : 04 OCT. 2021